

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE VOUGY DU 17 mars 2004

**1 - Taux des 4 taxes locales**

Le taux des 4 taxes locales s'établit comme suit :

Taxe d'habitation	6.14 %
Foncier bâti	4.93 %
Foncier non bâti	46.78 %
Taxe professionnelle	8.82 %

Soit un coefficient de majoration de 1.010286 par rapport aux taux de 2003

**2 - Budget primitif**

Le budget primitif de la commune s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 853 230.35 euros

Section d'investissement : 1 509 922.85 euros

Le budget primitif eau-assainissement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 137 000 euros

Section d'investissement : 1 549 974.74 euros

Le budget du CCAS s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 3 650.16 euros

**3 - Compte administratif**

Commune

- section de fonctionnement : Dépenses : 1 371 268.41 euros

Recettes : 2 218 154.61 euros

Soit un excédent de fonctionnement de : 846 886.20 euros

- section d'investissement : Dépenses : 3 323 066.71 euros

Recettes : 3 246 821.27 euros

Soit un déficit d'investissement de : 76 245.44 euros

Eau-Assainissement

- section de fonctionnement : Dépenses : 118 868.64 euros

Recettes : 130 681.38 euros

Soit un excédent de fonctionnement de : 11 812.74 euros

- section d'investissement : Dépenses : 905 567.69 euros

Recettes : 453 314.66 euros

Soit un déficit d'investissement de : 452 253.03 euros

C.C.A.S.

- Section de fonctionnement : Dépenses : 2 526.74 euros

Recettes : 3 013.90 euros

Soit un excédent de fonctionnement de : 487.16 euros

Vu pour être affiché le 19 mars 2004

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Le Maire,